



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Communiqué - 16 mai 2020

Information environnementale

Nous avons été contraints à maintes reprises de faire appel à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. La SEPANSO a informé le Bureau Européen de l'Environnement afin d'enrichir la plainte contre les États membres qui ne font pas respecter la Convention d'Aarhus. Bingo ! L'Europe est lente, mais efficace !

Apprenant que la Commission européenne allait adresser une lettre de mise en demeure pour que la France se conforme aux règles de cette Convention (le courrier officiel a été envoyé le 14 mai), Elisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire a adressé aux préfets et aux différents établissements publics (Agence de l'eau, ADEME, OFB...) une circulaire pour rappeler l'importance du droit d'accès à l'information relative à l'environnement (Directive 2003-4)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000882816>

La ministre qui rappelle l'importance de l'information environnementale, cherche probablement à éviter à la France un « avis motivé » qui conduirait la Commission à transmettre le dossier à la Cour de justice de l'Union européenne.

Si vous rencontrez une difficulté, mentionnez cette circulaire (6 pages + 6 fiches)

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/05/cir_44969.pdf

Naturellement en cas de problème persistant, informez la SEPANSO.

Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO Landes

Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine

1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte

+33 5 58 73 14 53

Georges.cingal@orange.fr

<http://www.sepanso40.fr>

